



## Compte rendu CHSCT du 21/11/14

### Ordre du jour :

- 1°) Approbation du compte-rendu CHSCT du 5/06/14
- 2°) Présentation des orientations stratégiques ministérielles
- 3°) Bilan 2013/2014 des exercices de sécurité PPMS/DUERP
- 4°) Bilan réunion des secrétaires CHSCT A 18/09/14
- 5°) Bilan questionnaires des EPLE
- 6°) Bilan de la formation académique sur les RPS ( risques psycho-sociaux)
- 7°) Organisation de la remontée des fiches de RSST ( registre santé et sécurité au travail) par les assistants de prévention (point ajouté à la demande de la FSU)
- 8°) Problématique des lycées (manque d'Assistant de Prévention et/ou pas de registre) A qui s'adresse-t-on ? CHSCT Académique ou Départemental ? (point ajouté à la demande de la FSU)
- 9°) Calendrier des visites et élaboration des outils (point ajouté à la demande de la FSU)
- 10°) questions diverses

### ***Questions posées par la FSU :***

- a) Une synthèse des problèmes relevés par le CHSCT D étant demandée en mars 2015 par le CHSCT A, il faudrait que toutes les fiches RSST et compte - rendus des CHS soit mis en place afin de pouvoir en faire une analyse dans le but de présenter notre synthèse. Souhait de mettre en place un groupe de travail.
- b) Nous demandons que le CHSCT D soit prévenu des travaux dans les différents établissements
- c) Le CHSCT-D devrait pouvoir échanger avec la Cellule Climat Scolaire...et surtout être informé des conclusions émises par cette dernière puisqu'expert en cas de crise et intervenant à titre préventif.
- d) Nous demandons que les assistants de prévention dans les EPLE bénéficient des formations obligatoires....sans oublier le temps et les moyens nécessaires pour effectuer leur mission.

### **Question posée par l'UNSA :**

- Qu'en est-il de l'accompagnement des personnels présentant un handicap et capacité de reclassement ?

**Préambule :** L'installation des CHSCT à tous les niveaux de l'administration a été vécu comme un véritable « tsunami intellectuel » et organisationnel, il faut bien le dire. Depuis 2012, les CHSCT départementaux sont constitués mais force est de constater que tout est fait pour ralentir au possible son fonctionnement normal. Il ne s'agit pas de partir tout azimut sans maîtrise des problématiques propres à chaque secteur (établissements du secondaire, établissements du primaire, administratif) mais bien d'aborder nos missions avec le temps et les moyens d'informations nécessaires. A ce titre, il est vraiment regrettable que toutes les organisations représentant les personnels ne jouent pas le jeu.

### **Contenu des échanges :**

- Tout d'abord la FSU a regretté l'absence de l'IA pour la tenue de ce premier CHSCT D de l'année scolaire.

### **2°) Présentation des orientations stratégiques :**

En matière de prévention des risques professionnels (conforter les CHSCT dans la plénitude de leurs attributions, renforcer la médecine de prévention, créer un véritable service de prévention des risques professionnels, prévenir les risques psychosociaux), la FSU a rappelé que bien qu'ayant désormais du temps pour se consacrer à l'accomplissement des missions de ce comité, il n'en reste pas moins que la communication de toutes informations, pièces et documents utiles et nécessaires reste problématique (renvoi aux questions a, b et c de la page 1). C'est pourquoi notre organisation demande à ce que le comité soit informé au préalable des travaux et plus particulièrement de la nature de ceux dans les établissements relevant du second degré. Concernant le premier degré, notre organisation a bien conscience que la procédure doit être distincte. Il est impératif dès lors que les fiches RSST remontent auprès du CHSCT D.

Le conseiller de prévention du premier degré nous informe que le traitement et la remontée des fiches du RSST se fait de la manière suivante :

- Les assistants de prévention 1<sup>er</sup> degré traitent toutes les fiches. (3 depuis le début de l'année : 2 réglées au niveau de la circonscription, 1 à l'échelle de la DSDEN). Les fiches non traitées aux niveaux cités précédemment seront présentées en CHSCT. La FSU demande à ce que même les établissements n'ayant aucune remontée à faire le précisent. L'absence de fiche RSST n'implique pas forcément l'absence de problème.

Pour résumer : 3 niveaux de traitement

- Cas1 : traitement au niveau de la circonscription
- Cas2 : traitement au niveau du DASEN/MAIRIE
- Cas3 : traitement CHSCT

- La formation des AP se fait lors de stage de formation des nouveaux conseillers EPS (est-ce le lieu ?)

### **3°) Bilans PPMS/DUERP :**

L'effritement constaté des exercices PPMS tient au fait que la plupart des écoles se base sur un texte original lourd et contraignant. Les conseillers de prévention proposent leurs services afin de réécrire et redéfinir les actions au sein de chaque établissement. Pour autant, lorsque les exercices sont menés à terme, ils permettent de renseigner les équipes sur la faisabilité et la pertinence des actions.

Ce qui a posé problème dans la rédaction des DUERP : la mise en évidence des RPS (risques psychosociaux). M Hévin souligne qu'à l'occasion d'une formation avec les secrétaires CHSCT où il était question de réfléchir sur les différents facteurs amenant à la question de harcèlement, la question de RPS pose toujours problème. D'après lui, les CHSCT devraient se donner du temps avant de s'accaparer les questions de RPS. Doit-on occulter la question des RPS pour autant ? interroge la FSU.

### **4°) Bilan réunion des secrétaires CHSCT:**

- Monsieur Hévin conseiller de prévention au rectorat indique que certains départements (37,18,45) ont déjà commencé les visites d'établissements en s'appuyant sur le questionnaire préalable à toute visite (présenté lors des journées de formation). Le Cher s'est appuyé sur le questionnaire de base. Le Loiret a préféré retravailler le dit questionnaire.

La FSU36 ayant participé à une journée de formation CHSCT-FSU a apporté quelques compléments aux informations données par l'administration. En ce sens, que le questionnaire peut être une base de travail mais qu'il n'est pas le reflet fidèle d'un établissement. Le Cher notamment a pu juger lors de visites qu'au-delà des réponses fournies, des tensions existaient à l'intérieur d'établissements et seules les discussions avec les personnels permettaient de faire émerger ces problèmes.

La FSU36 fait remarquer que le département est en retard sur la mise en place des visites et souhaite que rapidement un groupe de travail soit mis en place afin d'établir des propositions de visites comme la construction des outils et leurs prise en main.

L'UNSA aurait souhaité attendre le résultat des élections professionnelles pour la mise en route de ce groupe de travail, la FSU s'y oppose en arguant que les conditions de travail ne se traitent pas en fonction d'élections mais bien au quotidien. Il proposera une rencontre avec l'UNSA afin d'élaborer une table ronde sur les thématiques à traiter et l'organisation de la visite en fonction du type d'établissement (1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré). Ce groupe de travail aura aussi pour tâche de participer à la synthèse demandée en mars pour le CHSCT A

### **5°) bilan des questionnaires EPLE (questionnaire d'auto-évaluation) :**

Il met en évidence une méconnaissance des acteurs comme des outils d'où la difficulté de s'approprier ce nouveau questionnement sur les conditions de travail.

## **6°) Bilan académique sur les RPS :**

Monsieur Hévin comme des représentants (chefs d'établissements) UNSA ont évoqué cette formation sans en tirer des conclusions claires. Sauf que « définir des risques psycho-sociaux c'est très difficile ». Sur les 17 facteurs qui devaient prêter à traitement et interrogations, un seul a été évoqué et pour s'en détacher. Que devons nous en tirer ? Il y a une grande frilosité à aborder le sujet. La FSU a souhaité des éclaircissements au sujet de la cellule climat scolaire et ce afin d'établir des contacts avec celle-ci en cas de crise dans un établissement. Tout d'abord Mme Ville (Assistante sociale auprès de l'Inspection Académique de l'Indre) a rappelé qu'avant de parler de cellule clim'sco, il apparaissait de bon sens de pouvoir communiquer au sein d'une équipe non seulement afin de créer du lien mais aussi d'éviter l'isolement possible de collègues. La FSU si elle approuve ce discours de bon sens rappelle que toute organisation sociale répond aussi des phénomènes connus en psychologie sociale telle que les problématiques de leadership et qu'on ne peut se passer d'une aide extérieure afin de renouer un dialogue.

La réponse de l'administration est claire et ambiguë à la fois. La cellule clim'sco est tournée vers les personnels administratifs gérant un établissement afin de les protéger.

## **8°) Problématique des lycées (manque d'AP et/ou pas de registre) :**

Le registre est un document obligatoire et le chef d'établissement engage sa responsabilité si celui-ci est absent de l'établissement. Si celui-ci ne pouvait trouver d'assistant de prévention au sein de son établissement, c'est la région qui devra lui en fournir.

## **9°) calendrier des visites :**

A la demande de la FSU, une réunion préalable à l'organisation d'un groupe de travail sera mise en place. Par la suite, un calendrier sera établi.

## **10°) questions diverses :**

La plupart des questions de la FSU ayant alimenté l'ordre du jour, la parole est donnée à l'UNSA.

Un point est donc fait sur l'accompagnement des personnels en situation de handicaps. Il faut que ceux-ci se fassent connaître de l'administration et de la MDPH afin de pouvoir ouvrir leur droit à un aménagement de poste et à une aide dans les démarches. Le docteur Gruel (médecin au rectorat) évaluera la situation afin que les services puissent ensuite trouver un poste à ces personnels.